

■ Forêt de l'Hautil

La sous-préfecture de Mantes clôt « la décharge »

C'est une victoire définitive des associations de défense de l'environnement. Un an après avoir inauguré la première phase du chantier de comblement des fontis et de reboisement conduit par la société Petittedier domiciliée dans le Val d'Oise, au bois de Fort-Vache, à Vaux-sur-Seine, la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie semble avoir fait volte-face.

Petittedier jette l'éponge

Il faut dire que la société assignée par les associations de protection de l'environnement avait perdu en première instance au tribunal de Pontoise, en juillet dernier. Le jugement en référé rendu le 2 juillet condamnait la société Petittedier à stopper le chantier sous astreinte de 1 000 € par infraction constatée.

Le député de la 7^e circonscription, l'UMP Arnaud Richard, nous confie que cette décision de l'Etat « consacre une vic-



■ Au bois de Fort-Vache, situé sur la commune de Vaux-sur-Seine, le chantier est définitivement interrompu.

toire de l'action des associations ». Il estime aussi qu'elle rassure sur « la capacité du politique à agir sur le territoire... ».

Pierre Cardo, son prédécesseur, avait été un des élus à monter en première ligne pour dénoncer cette exploitation de la forêt, et de dénoncer « une décharge à ciel ouvert ». « Plusieurs motifs de plainte m'ont été signalés concernant des actions qui dépassaient les engagements pris par M. Petittedier et la commune de Vaux-sur-Seine, sur la partie en cours d'exploitation », explique le sous-préfet de Mantes Thierry Hegay dans un courrier adressé à Arnaud Richard le député de la circonscription. Ce dernier fait référence notamment à une excavation de plus de deux mètres, à des déboisements non autorisés, et aux nouveaux apports et dépôts de déchets. Ces faits ont conduit la sous-préfecture de Mantes à exiger des contrôles sur le site jusqu'en mai dernier

qui ont révélé « des traces de déchets non inertes sur la partie haute de la forêt en phase de replantation », « des travaux d'excavation effectués pour réaliser une plateforme sans demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme ». Cette position assez nouvelle de l'Etat conduit la société Petittedier à abandonner définitivement un chantier qui a soulevé la polémique depuis 2005. La commune de Vaux-sur-Seine comptait au terme du chantier récupérer ces parcelles du bois de Fort-Vache pour y réaliser un parc destiné à la promenade. Le massif de l'Hautil pour partie classé en zone rouge à cause des présences de galeries de mines liées à l'exploitation passée des carrières de gypse restera donc sauvage. Jointe au téléphone, la société Petittedier confirme que la deuxième phase du chantier qui portait sur 20 hectares de forêt est définitivement abandonnée.

F.A.